

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS SYNGENTA
26/06/2025

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture	M. Jean-Louis BIOU accompagné de Mme Isabelle MAXCH		Présent
DREAL	Mme Bérengère MORBIDUCCI		Présente
SDIS	M. Pascal DUPUIS		Présent
Collège collectivités			
Mairie Aigues-Vives	M. Jacky REY		Présent
Mairie Gallargues	M. Jean-Claude BOUAT		Présent
Mairie Mus	M. Patrick BENEZECH		Présent
Mairie Aubais	M. Angel POBO		Présent
Collège riverains			
Riverain	M. Serban GEORGES		Absent
Association APCVLEDENON	M. Christian CAMELIS		Absent
Riverain	M. Hubert DURAND M. Philippe PERRET M. Olivier DOUARD		Absent Présent Présent
Collège exploitant			
SYNGENTA	M. Mathieu MESSEN, responsable maintenance ingénierie		Présent
	M. Sylvain MAGNAUDEIX, responsable manex		Présent
	M. Sylvain GOMEZ, responsable HSES		Présent
	Mme Nadia SCHUE, directrice		Présente
	M. Christophe GIGON, responsable de Production		Présent
	M.Charly FRESQUET, responsable planning et logistique		Présent
Collège salariés			
SYNGENTA	M. Michaël DEROUSSEN, technicien HSE		Présent
	M. Dominique ROUSSEL, CSSCT		Présent
	M. Laurent VERRIEUX, CSE		Présent
	Mme Nadia POGNERE, CSE		Présent
	M. Jean-Pascal MARTIN, CSE		Présent
	Mme GOUTORBE Solenne, CSE		Présente

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan d'activité de l'exploitant,
2. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées,
3. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 14h40, sous la présidence de M. le maire d'Aigues-Vives.

Il remercie l'assemblée pour sa présence.

L'ordre du jour est présenté.

1. Bilan d'activité de l'exploitant

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives réalise la présentation du bilan de l'année 2024.

Syngenta est une entreprise de 60 000 employés dans le monde, répartis sur plus de 100 pays, avec un chiffre d'affaires de 32 milliards d'euros. Le site d'Aigues-Vives compte 140 salariés.

L'activité principale porte sur la protection des plantes (herbicides, insecticides, fongicides).

Un investissement de 1,8 million d'euros a été engagé pour 2024.

Une baisse d'activité est notée, avec 14,5 millions de litres produits en 2024, soit 30% de moins en comparaison à 2021.

Le portefeuille produit a évolué sur ces dernières années. Les nouveaux produits sont présentés.

Le comité de direction a évolué cette année.

La nouvelle gamme de bidons CTS a été développée sur l'année, en collaboration avec les agriculteurs.

Les modifications notoires en HSE sont présentées en quatre catégories (sécurité, hygiène/santé, environnement, usine).

La sécurisation du passage piéton au niveau de la D742 a été effectuée avec un investissement du site. Une amélioration est notée. Néanmoins, des presque accidents sont encore relevés.

Une demande d'autorisation des travaux pour la création de passages piétons supplémentaires est en attente de la part de la mairie d'Aigues.

Le maire d'Aigues-Vives affirme qu'il examine cela.

Les certifications 9001, 14001 et 45001 ont été renouvelées. Les incidents survenus en 2024 sont exposés.

Les exercices POI et PPI sont présentés avec 3 exercices sur l'année. Un déclenchement du POI a eu lieu le 02/02/2024, à la suite d'un départ de feu. Aucun dégât humain ni matériel n'est à noter. La mairie d'Aigues-Vives a été prévenue.

Aucune plainte d'odeur n'a été enregistrée depuis la dernière réunion CSS. Lors de la visite programmée pour les membres de la CSS, 1 seule personne était présente.

M. Douard se dit avoir été entendu. Il a participé à la visite et relève un vrai engagement de sécurité de la part de l'exploitant.

Le responsable HSES réalise la présentation des indicateurs de performances, avec :

- Consommation de gaz : poursuite de la démarche de développement durable, avec pour objectif une diminution de 38% des émissions de CO2 entre 2022 et 2030.
- Consommation d'électricité : réduction notable à la suite de la baisse de production, néanmoins le ratio par tonne produite augmente.
- Consommation d'eau : poursuite de la démarche de développement durable, avec une réduction souhaitée de 20% entre 2022 et 2030.
- Consommation d'eau de ville : baisse notable de 2000 m3, en lien avec la baisse de production.

- Suivi effluents industriels : poursuite de la démarche de développement, avec une réduction souhaitée de 20% entre 2022 et 2030 de déchets produits. Les volumes d'effluents industriels augmentent légèrement malgré la baisse de volume, due au changement de portefeuille.
L'action sur le nouveau coagulant permettra d'augmenter les volumes traités à la station et de baisser les volumes incinérés.
- Traitement des déchets dangereux : poursuite de la démarche de développement, avec une réduction souhaitée de 20% entre 2022 et 2030. Aucune diminution des déchets n'a été observée malgré la baisse de la production. Un plan d'action issu de l'analyse environnementale contient plusieurs actions pour réduire le volume de déchets.
- Suivi de la nappe phréatique : 21 piézomètres sont présents en amont, sur le site et en aval. Le bilan reste stable. Un test « stop&go » de la barrière hydraulique a été réalisé à l'été. En termes de retour : la ceinture immédiate présente la même dynamique, avec un retour à la normale en décembre ; la ceinture éloignée et la surveillance des eaux de surface restent stables ; une économie d'eau de 60 000 m³ est relevée sur le temps de cet essai du fait de l'arrêt du pompage au niveau de la barrière.

M. le représentant de la mairie de Mus indique trouver un manque de communication quant aux coordonnées des membres du bureau de la CSS.

M. le directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination de la Préfecture explique qu'un bureau est constitué lors d'un arrêté préfectoral qui est réuni lors des CSS. L'ensemble des coordonnées des membres du bureau sera communiqué sur demande d'un des membres du bureau.

2. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Mme l'inspectrice des installations classées rappelle les modalités pratiques des inspections, avec des études au fil de l'eau et des inspections sur site planifiées ou inopinées.

En termes de visites d'inspections : suite au retour d'expérience "post-Rouen", les actions « risques accidentels » menées sur le site Syngenta sont présentées.

Les inspections ayant eu lieu en 2023 et 2024 sont détaillées avec 1 visite « prévention actes malveillants », 1 visite « risques chroniques » et 4 visites « risques accidentels » :

- 21/02/2023, avec pour thème : sûreté des sites SEVESO. Pas de non-conformités relevées, des propositions d'axes d'amélioration et d'actions.
- 06/12/2023, avec pour thème : entrepôt, liquides inflammables et examen d'étude de dangers : suite aux retours de l'exploitant du 16/05/2024, les constats ont été levés et un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 31/05/2025 suite à la fin du réexamen de l'Étude De Dangers de 2023.
- 23/05/2024, avec pour thème : suivi des eaux souterraines : aucun écart n'est relevé. L'inspection a permis de valider les conditions de mise en œuvre du protocole « stop&go », dans un objectif d'acquérir suffisamment de données pour évaluer la possibilité de traitement de la nappe et d'évaluer la réactivité du système hydrogéologique. Un courrier du Préfet a été émis.
- 27/06/2024 avec pour thème : liquides inflammables, action coup de poing. Aucun écart majeur n'est relevé, mais des demandes d'actions correctives. L'exploitant a répondu en novembre 2024.
- 08/12/2024, avec pour thème : suite aux inondations de septembre 2021
- 09/07/2024, POI (plan d'opération interne) inopiné. L'exploitant a été réactif, le schéma d'alerte respecté et le POI correctement appliqué. 1 écart a été relevé avec l'édition de l'état des stocks à chaud, ne répondant pas entièrement aux exigences nouvelles " Post-Rouen". Constat levé suite au retour de l'exploitant le 11/10/2024.

Tous les rapports de visite de l'inspection sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

En termes d'instruction, le 31/05/2024, un arrêté préfectoral a été signé clôturant la fin d'instruction du réexamen quinquennal de l'EDD (Étude De Dangers).

En complément, 4 demandes de modifications ont été émises par l'exploitant : modifications non substantielles des installations ayant conduit à des « donnés actes » du Préfet et un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est à venir.

3. Questions diverses

M. le représentant de la communauté des communes souhaite savoir si un suivi est réalisé concernant la nappe phréatique. Il fait remarquer que les municipalités nécessitent davantage d'informations.

Mme la Directrice du site indique que la barrière hydraulique permet le maintien de la pollution à l'intérieur du site. Un travail sur le sujet est fait avec le test « stop&go ».

M. Perret demande s'il est possible de réaliser une dépollution de l'eau à l'extérieur de l'usine.

M. le responsable technique indique que c'est un sujet qui doit être étudié par la commune, car c'est hors circuit industriel. Des systèmes de dépollution fonctionnent à ce jour sur d'autres sites.

M. Douard demande s'il y a une responsabilité historique de l'exploitant.

M. le responsable technique répond que le site a mis en place une barrière hydraulique permettant de cantonner la pollution historique. A ce jour, il confirme qu'il n'y a pas de pollution récente.

M. le maire d'Aigues-Vives indique que le sujet n'est pas clair. Il comprend, aujourd'hui, que ce n'est pas à la société SYNGENTA de dépolluer la nappe hors du site.

M. Perret évoque la question de la responsabilité de cette dépollution.

M. le directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination de la Préfecture indique donc que ce sujet est à étudier par la commune en fonction de la nature des résultats d'analyse au niveau du captage.

M. Perret souligne que la demande faite lors de la dernière CSS concernant la communication d'une liste des matières actives n'a reçu aucune réponse.

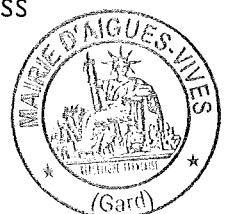
Mme la directrice de Syngenta indique que les données sont facilement accessibles dans les présentations.

M. le maire d'Aigues-Vives remercie les participants.

La séance est levée à 15h55.

Le président de la CSS


M. Jacky REY



NB - Compléments apportés au compte rendu par l'inspection des IC, post-réunion :

Les questions soulevées en fin de réunion de la CSS sont liées aux résultats attendus à la suite des essais « Stop&Go » en cours sur la barrière hydraulique en place. Ces essais sont menés afin d'acquérir suffisamment de données en termes de surveillance de la nappe et d'évaluer la réactivité du système hydrogéologique, suivant le « marche / marche pas » de la barrière

hydraulique en place.

Aujourd'hui la barrière hydraulique est active et s'oppose au transfert de la pollution historique au métholachlore (MOC) hors des limites du site. Toutefois, si elle s'arrête, de manière contrôlée ou intempestive, on n'en connaît pas à l'heure actuelle les conséquences, notamment au niveau des anciens captages AEP. L'objectif des tests « Stop&Go » en cours est ainsi de qualifier la performance de la barrière hydraulique en termes de cinétique de la mobilité des polluants et de leur concentration. Cette connaissance est nécessaire avant toute décision qui porterait sur la possibilité de reprendre à terme, si les communes le souhaitent, l'exploitation des anciens captages AEP arrêtés.

Lors de cette commission 2025 les résultats du 1^{er} essai déjà annoncé à la CSS précédente ont été présentés. Lors de l'arrêt maîtrisé de la barrière, il a été observé que les teneurs en polluants MOC sur site ont progressivement augmenté après quelques semaines mais de façon modérée et que cette augmentation n'est observée en ceinture immédiate qu'au bout de 1,5 mois, sans dépasser les valeurs seuils en concentration déterminées au niveau de la ceinture immédiate, de la ceinture éloignée, ni en limite du site au bout de 3 mois d'arrêt. Les résultats de ce premier essai apparaissent riches d'enseignements et débouchent sur le lancement d'un 2^e essai, plus long, sur 9 mois, programmé en 2026 afin de compléter ces premières conclusions et poursuivre l'acquisition de la compréhension technique de la réactivité du système hydraulique en jeu.

En résumé, la surveillance des eaux souterraines réalisée autour du site industriel montre que la barrière hydraulique en place est étanche à la dispersion de la pollution historique au MOC, mais on ignore ce qu'il se passerait avec un arrêt de longue durée. Ce point est étudié via les essais « Stop&Go » afin de comprendre et de disposer de données techniques pour être en mesure de disposer d'éléments de décision. Lors de la prochaine réunion de la CSS, des réponses pourront ainsi être apportées aux questionnements soulevés au cours de la CSS 2025.
